

Soutien à la restauration et conservation d'œuvres d'art contemporain

CNAP

Présentation du dispositif

Le soutien à la recherche en restauration et conservation d'œuvres d'art contemporain du Centre national des arts plastiques (Cnap) s'adresse autant aux restaurateurs récemment diplômés qu'à ceux dont la démarche est validée par des travaux antérieurs significatifs.

Derniers délai pour le dépôt des demandes : jusqu'au 1er octobre 2021 pour une prochaine commission au 10 novembre 2021.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Ce soutien s'adresse aux restaurateurs ayant achevé leur formation et pouvant attester de leur résidence en France.

Sont concernées les disciplines suivantes :

- les arts décoratifs,
- la création sonore,
- le design,
- le design graphique,
- le dessin | estampe | gravure,
- le film | vidéo,
- l'installation,
- les nouveaux médias,
- la peinture,
- la photographie,
- la sculpture.

Critères d'éligibilité

Ce soutien s'adresse aux restaurateurs résidant en France, récemment diplômés ou dont la démarche est validée par des travaux antérieurs significatifs.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Ce soutien permet aux restaurateurs de mener à bien une recherche spécifique en liaison avec une institution tant en France qu'à l'étranger avec 2 possibilités :

- soit mener une recherche sur un sujet libre qui s'attachera à :
 - étudier un corpus d'œuvres issues de ces collections, représentatives des développements de cette technique récente et les matériaux employés avec différents niveaux d'évolution,
 - effectuer, à partir de ce corpus, constat d'état, évaluation et diagnostic - y compris un bilan des restaurations antérieures,
 - faire une synthèse des travaux de recherche entrepris et publiés au niveau international sur la connaissance, les spécificités des matériaux constitutifs et leurs altérations spécifiques,
 - interroger les artistes et fabricants sur leur expérience, les matériaux employés, les problèmes rencontrés,
 - rédiger un bilan et un état des lieux des pratiques de restauration d'œuvres similaires en Europe,
 - établir des préconisations de conservation préventive (maintenance, suivi...),
 - réfléchir à la conception d'un conditionnement adapté aux typologies des œuvres.
- soit répondre à l'appel à projet intéressant au premier plan le Fonds national d'art contemporain dont le Cnap assure la conservation, la diffusion et l'enrichissement. Cet appel à projet porte sur :
 - les œuvres réalisées selon la technique de l'impression en 3D,
 - sur l'impact de cette technique en conservation.

Quelles sont les particularités ?

Entreprises inéligibles

Ne sont pas recevables les restaurateurs dont le projet a déjà bénéficié d'un renouvellement et dont le projet a reçu un avis défavorable de la commission.

Critères d'inéligibilité

Les projets ayant déjà reçu un avis défavorable lors des précédentes commissions ne sont pas admissibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention est forfaitaire de 4 000 € ou 8 000 €, dans le cas d'un sujet libre de recherche comme de l'appel à projet.

Un bénéficiaire peut solliciter une fois le renouvellement du soutien si son projet appelle des développements liés à la recherche engagée.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Les candidatures se font en ligne via une plateforme de dépôt des dossiers. Le lien est à demander à l'organisme porteur donc le CNAP.

Vous pourrez adresser par courrier les documents dont le poids ou la qualité ne supporte pas un envoi numérique et accompagnés d'une enveloppe suffisamment affranchie en vue de leur retour, à l'adresse du CNAP ci-dessous.

Après examen des demandes et délibérations, la commission formule un avis sur chaque projet. Pour les demandes ayant reçu un avis favorable, elle propose au directeur du Cnap l'attribution d'un soutien financier. La commission peut également proposer l'ajournement ou l'irrecevabilité d'une demande.

Auprès de quel organisme

Les demandes sont instruites par le service du soutien à la création puis examinées par les membres de la commission, composée de professionnels de l'art contemporain et de membres d'institutions publiques (École supérieure d'art, Institut national du patrimoine, etc.).

Éléments à prévoir

La demande est composée d'un formulaire à compléter en ligne et d'un dossier comprenant 3 documents (10 Mo max. chacun) à enregistrer sur la plateforme, composés comme suit :

- **dans le cas d'une première demande** : un premier document au format .pdf intitulé «1_dossierRecherche_votreNom» réunissant les éléments suivants :
 - une présentation de la recherche (dans la limite de 5 pages) précisant les motivations de la recherche, la nature du projet, éventuellement la corrélation avec le lieu et la durée du séjour,
 - le budget du projet précisant le montant détaillé des dépenses prévues et du financement souhaité,
 - un curriculum vitæ,
 - une liste détaillée des travaux professionnels déjà réalisés, accompagnés éventuellement de documents photographiques (le cas échéant),
 - une lettre de(s) l'institution(s) d'accueil où s'effectuera la recherche ainsi que de l'institution juridiquement responsable des œuvres étudiées mentionnant son engagement à vous accueillir, à mettre à votre disposition les moyens et le matériel nécessaires à la recherche et le nom de la ou des personnes chargées de suivre les travaux,
 - une documentation sur les activités de(s) l'institution(s) d'accueil,
 - la (les) lettre(s) de(s) personnalité(s) soutenant la candidature. Si vous êtes un restaurateur récemment diplômé, une lettre de votre directeur/trice de mémoire ou du/de la rapporteur/e (technico-scientifique) qui vous a accompagné alors que vous étiez étudiant.
- **dans le cas d'une demande de renouvellement** : un premier document au format .pdf intitulé «1_dossierRecherche_votreNom» réunissant les éléments suivants :
 - une lettre motivant la demande de renouvellement ;
 - le rapport intermédiaire relatif à la recherche ;
 - un courrier de l'institution d'accueil mentionnant son engagement à vous accueillir et à mettre à votre disposition les moyens matériels nécessaires à la poursuite de la recherche ;
 - un budget actualisé relatif à la 1ère partie de la recherche ;
 - un nouveau budget pour la 2ème partie accompagné des justificatifs des dépenses envisagées (captures d'écran, devis, etc.) pour le renouvellement de la recherche.
- dans tous les cas confondus :

- un second document au format .pdf intitulé «dossierAdministratif_votreNom» réunissant les éléments suivants :
- une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) pour les étrangers hors UE, une photocopie d'un titre de séjour en cours de validité et expirant au moins un an après la tenue de la commission ;
- un justificatif de votre statut social (avis de situation au répertoire SIRENE par exemple) ;
- un justificatif de domicile ;
- les justificatifs des dépenses envisagées (captures d'écran, devis, etc.).
- un troisième document au format .pdf intitulé «RIB_votreNom» contenant un relevé d'identité bancaire (RIB).

Organisme

CNAP

Centre National des Arts Plastiques

- Tour Atlantique
1 place de la Pyramide
92911 PARIS-LA DÉFENSE
Téléphone : 01 46 93 99 50
Télécopie : 01 46 93 99 79
Web : www.cnap.fr